



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N°14 (RECTIFICATIF DU PV N°13)

Le 16 novembre 2022

Téléconférence

Participant : Liberge Jean - Président,
Lecornu Pierre, Aubert Thierry, Lecossu Didier, Mouillard Bernard, Quesnel Michel, Louise Jean- Pierre,
Guesnon Albert, Sanson Sylvie.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 2 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 24 des Règlements des Championnats Régionaux.

COUPE DE NORMANDIE DES RESERVES - ALAIN FLAMENT

RECTIFICATIF - CLASSEMENTS DE LA 1^{ER} PHASE

La Commission,
Suite à un dysfonctionnement informatique qui a impacté l'homologation d'une rencontre de Coupe des Réserves - Groupe H,
Conformément à l'article 5 du règlement de la Coupe de Normandie des Réserves – Alain Flament,
Sous réserve des procédures en cours et à venir,
Rectifie et homologue le classement du Groupe H comme suit :

GRUPE H :

	EQUIPE	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	BP	BC	Diff
1	Fc Dieppe 2	7	3	3	0	0	0	8	3	5
2	Cms Oissel 2	3	3	1	0	2	1	3	5	-2
3	Al Deville Maromme 2	2	3	0	0	3	0	4	5	-1
4	Us Luneraysienne 2	2	3	2	0	1	0	3	5	-2



La Commission,
Compte tenu de ce nouveau classement,
Conformément à l'article 5 du règlement de la Coupe de Normandie des Réserves – Alain Flament,
Rectifie le classement des tous les clubs classés deuxième de leur groupe :

	CLUB	QUOTIENT
1	As Verson 2	4,5
2	Esm Gonfreville 2	4
3	As De Cherbourg F. 2	2,33
4	Evreux Fc 27 2	2
5	Avt G. Caen Football 2	1,8
6	Af Virois 2	1,25
7	Uson Mondeville 2	1
8	Cs Serv.Mun.Le Havre 2	1
9	Stade Sotteville Cc 1	0,71
10	Cms Oissel	0,6
11	Pacy Menilles Rc 2	0,4

La Commission,
Dit qu'en conséquence, les 16 clubs qualifiés pour participer à la deuxième phase de la Coupe de réserves
Alain Flament sont :

FC ST LO MANCHE, US GRANVILLAISE, ASPTT CAEN, MALADRERIE OS, CA LISIEUX PA, FC ROUEN
1899, AS VILLERS HOULGATE, **CMS-OISSEL FC DIEPPE**, SU DIVES CABOURG FB, GRAND QUEVILLY
FC, FC GISORS VN 27, AS VERSON, ESM GONFREVILLE, AS DE CHERBOURG F, EVREUX FC 27, AVT
GARDE CAEN FOOTBALL.

La Commission,
Compte tenu de la modification de la liste des clubs qualifiés,
Procèdera donc à un nouveau tirage des 1/8èmes de finale de la Coupe des Réserves – Alain Flament lors
de sa prochaine réunion du 13 décembre 2022.

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel
dans le délai de 2 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées
à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN et en application de l'article 24 des Règlements
des Championnats Régionaux.**

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

